

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 novembre 2022
Convocation du : 18 novembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETARE DE SEANCE : Grégory PICKEU

DE22.188

PERSONNEL COMMUNAL
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS « Ville »
RECRUTEMENT VACATAIRES

Autorisation - Approbation

☞

Dans le cadre du fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Ville » situé dans les locaux du Relais Petite Enfance sis 248 quai de la dérivation à Armentières, l'accueil des familles est assuré par deux agents aux missions dédiées à cette activité.

Par ailleurs, conformément aux obligations reprises dans la Convention d'Objectifs et de Financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), des supervisions encadrées par un psychologue doivent être obligatoirement mises en œuvre pour les accueillants.

Par délibérations antérieures, le Conseil Municipal a validé le recrutement de 3 agents vacataires pour assurer l'ensemble de ses missions.

Afin de maintenir le fonctionnement du LAEP « Ville » et pour répondre à nos obligations réglementaires, il est proposé de reconduire le dispositif pour l'année 2023 à savoir :

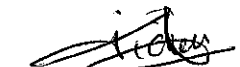
- le recrutement de 2 agents vacataires qualifiés pour assurer les missions d'accueil et de participation aux réunions de supervision à raison de 3 heures hebdomadaires (en moyenne) pendant le temps scolaire. Ces agents vacataires seront rémunérés à l'acte, après service fait, sur la base d'un taux horaire brut de 17,28 euros.
- le recrutement d' 1 agent vacataire qualifié pour assurer les séances de supervision à raison de 4 séances de 3 heures par année. Cet agent vacataire sera rémunéré à l'acte, après service fait, sur la base d'un taux horaire de 33,50 euros.

Il est précisé que ces rémunérations sont compensées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental du Nord pour l'aide au fonctionnement des LAEP.

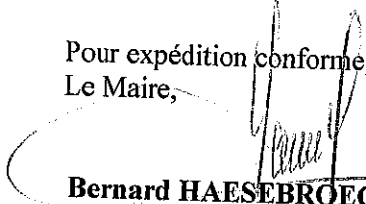
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser ces dispositions pour l'année 2023.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,


Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,


Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille